

PREFECTURE DES COTES D'ARMOR
DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
BUREAU DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de LAMBALLE

Par arrêté préfectoral en date du **28 octobre 2016**, les habitants des communes de LAMBALLE, ANDEL, HÉNANBIHEN, HÉNANSAL, NOYAL, PLANGUENOUAL, PLÉDÉLIAC, PLESTAN, QUINTÉNIC, ST ALBAN, ST DENOUAL, ST RIEUL, sont prévenus qu'en application des prescriptions du titre II du livre 1^{er} du Code de l'Environnement, une enquête publique va être ouverte, **du 21 novembre 2016 au 21 décembre 2016 inclus** en Mairie de LAMBALLE, sur la demande d'autorisation unique présentée par la Sté IEL EXPLOITATION 40, relative à un projet de parc de 2 éoliennes pour une puissance maximale de 4 MW et d'un poste de livraison sur le territoire de la commune de LAMBALLE (ST AARON) au lieu-dit « Maritain».

Le dossier comportant les différentes pièces et documents relatifs au projet et notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale restera déposé pendant un mois en mairie de LAMBALLE où le public pourra en prendre connaissance du 21 novembre 2016 au 21 décembre 2016 inclus, aux heures habituelles d'ouverture, à savoir du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13 h 00 à 17 h 30 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Le commissaire enquêteur, M. Jean-Yves RONDEL, recevra les observations qui pourraient être formulées sur le projet, pendant la durée de l'enquête et sera présent à la mairie de **LAMBALLE les :**

- **Lundi 21 novembre 2016** de **9H00 à 12H00**
- **Samedi 3 décembre 2016** de **9H00 à 12H00**
- **Jeudi 8 décembre 2016** de **14H00 à 17H00**
- **Vendredi 16 décembre 2016** de **9H00 à 12H00**
- **Mercredi 21 décembre 2016** de **14H00 à 17H00**

Le public pourra adresser toute correspondance relative à ce dossier au commissaire enquêteur en mairie de LAMBALLE (par courrier ou par voie électronique à l'adresse suivante : secretariat@mairie-lamballe.fr ou à la Préfecture des Côtes-d'Armor – Bureau du Développement Durable – BP 2370 – Place du Général de Gaulle – 22023 SAINT-BRIEUC Cedex, (par courrier ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-indust@cotes-darmor.gouv.fr).

En cas d'empêchement, M. Jean-Yves RONDEL sera suppléé par Mme Martine VIARD, désignée à cet effet, qui exercera alors la fonction jusqu'au terme de la procédure d'enquête publique.

L'enquête sera close par le commissaire enquêteur qui établira un rapport et ses conclusions motivées.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance en préfecture et à la mairie de où s'est déroulée l'enquête, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, qui seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information peut être demandée auprès de M. Ronan MOALIC, gérant, Sté IEL EXPLOITATION 40 SARL sise à SAINT-BRIEUC – 41 ter, Boulevard Carnot – tél. 02.30.96.02.21 – e-mail : info@iel-energie.com

La demande fera ultérieurement l'objet d'une décision (autorisation unique assortie ou non de prescriptions ou refus) prise par arrêté préfectoral, après établissement d'un rapport de l'inspecteur des installations classées.

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site Internet de la Préfecture des Côtes-d'Armor à l'adresse suivante : <http://cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Installations-classees-industrielles/Enquetes-publiques>